

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 14 novembre 2019

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2019-225

Objet de la délibération : Délibération approuvant la décision modificative 2019 du Budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Plan d'Aups-Sainte-Baume, salle des Fêtes «Maison de Pays», sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 novembre 2019.

Présents : BREMOND Didier, MORIN Jean-Pierre, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, LOPEZ Pierrette, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, AUDIBERT Eric, D'ANDREA Jeanine, GAUTIER Pierre, GROS Michel, BŒUF Mireille, LOUDES Serge, RASTELLO Gilles, VALLOT Philippe, GUISSIANO Jean-Martin, BOULANGER Véronique, BOUYGUES Christian, FULACHER Aurélie, GARELLO Vessélina, LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Christine, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, REYNAUD Anne, SALOMON Nathalie, WUST Jocelyne

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PALUSSIÈRE Christophe par DALMASSO Valérie
- **dont représentés :** GUIOL André donne procuration à GROS Michel, FREYNET Jacques donne procuration à LANFRANCHI Christine, LATZ Michaël donne procuration à BREMOND Didier, VAILLOT Bernard donne procuration à FABRE Gérard, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, GIUSTI Annie donne procuration à MORIN Jean-Pierre, HUMBERT Roger donne procuration à SALOMON Nathalie, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, LAUMAILLER Jean-Luc donne procuration à FELIX Jean-Claude, NEDJAR Laurent donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : PAUL Jacques, RIOLI Christian, PONS Josette, ARTUPHEL Ollivier, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, SIMONETTI Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n° 2019-47 du Conseil de Communauté du 27 mars 2019 relative à l'approbation du budget primitif 2019 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un réajustement des crédits, tant en recettes, qu'en dépenses, compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité ;

CONSIDERANT qu'à la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative dressé pour l'exercice 2019 ;

CONSIDERANT qu'après explication et rapport, ce document, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 13 000 €
- Section d'investissement : 0 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 29 octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de prendre acte de la présentation de la décision modificative 2019 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- et d'approuver la décision modificative 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexée, aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 13 000 €
- Section d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Plan d'Aups-Sainte-Baume,
le 14 novembre 2019

